

## Migrants africains au Maroc : des morts « en » ou « par » la migration ?

ANNÉLIE DELESCLUSE<sup>1</sup>

La mort constitue l'extrémité et la limite de l'expérience sociale, celle qui met un point d'arrêt à la quête des personnes migrants rencontrées, mais pas à celle du chercheur qui doit l'intégrer à son analyse. Car la mort n'est pas un point d'arrêt à l'existence du corps – qui doit être identifié et inhumé ou bien rapatrié – et parce qu'elle « forme autant d'événements différents que le défunt comptait de relations »<sup>2</sup>. Dans les années 1990, si la littérature francophone s'est majoritairement penchée sur la mort « en » migration<sup>3</sup>, depuis 2010, les recherches portent davantage sur les morts « de » ou « par » la migration, en lien avec les dispositifs de sécurisation des frontières européennes ou américaines qui se

1. Docteure en socio-anthropologie, chercheuse associée à l'UMR Développement & Sociétés et à la LMI Movida.

2. Jean ZIEGLER, *Les vivants et la mort*, Paris, Seuil, 1975, p. 61 : « La mort d'une seule personne n'est pas un seul événement, elle forme autant d'événements différents que le défunt comptait de relations: son conjoint, ses parents, chacun de ses enfants distinctement, chacun de ses amis, ses ennemis, peut-être, autant de liens originaux et uniques rompus en même temps... le mystère de la relation dépasse le mystère de l'être ».

3. Yacine CHAIB, « L'entreprise ethnique et la mort: l'individualisme socio-économique de la seconde génération », *Horizons Maghrébins – Le droit à la mémoire*, n°20-21, 1993, p. 122-130 ; Yacine CHAIB, *L'émigré et la mort. La Mort musulmane en France*, préface d'Abdelmalek Sayad, Paris, Edisud, 2000 ; Dolorès POURETTE, « Pourquoi les migrants guadeloupéens veulent-ils être inhumés dans leur île », *Hommes & Migrations*, n° 1237, 2002, p. 54-61 ; Agathe PETIT, « Des funérailles de l'entre-deux Rituels funéraires des migrants Manjak en France », *Archives de sciences sociales des religions*, n°131-132, 2005, p. 87-99 ; Liliane RACHEDI, Catherine MONTGOREMY, Béatrice HALSOUET, « Mort et deuil en contexte migratoire: spécificités, réseaux et entraide », *Enfances Familles Générations*, 2016 (en ligne) ; Atman AGGOUN, « Le cimetière franco-musulman de Bobigny: lieu de mémoire, traces, d'immigration et patrimonialisation. Jalons pour une recherche », *Études sur la mort*, n° 136, 2009, p. 33-42 ; Atman AGGOUN, *Les musulmans face à la mort en France*, Paris, Vuibert, 2006.

sont renforcés. Ces nécropolitiques<sup>4</sup> touchent également le Nord de l'Afrique. Depuis 2018, 11 000 migrants auraient perdu la vie en tentant de rejoindre l'Espagne depuis les côtes africaines<sup>5</sup>. Certains chercheurs se sont penchés sur la gestion politique des morts et le traitement des cadavres et des disparus autour des enclaves espagnoles de Melilla et de Ceuta<sup>6</sup>, d'autres sur les récits ou les représentations de la mort au cours des traversées de la mer Méditerranée<sup>7</sup>. Cependant, peu de chercheurs se sont penchés sur les morts qui surviennent dans les villes marocaines pour les personnes migrantes qui résident à moyen ou à long terme dans le royaume chérifien. En effet, « [...] loin d'être uniquement un lieu de transit, le Maroc est un espace migratoire où s'organisent la rencontre et la confrontation d'anciennes et de nouvelles migrations »<sup>8</sup>. C'est « à la fois du passage et de l'ancrage [...] » avec des personnes aux profils diversifiés, aux motivations plurielles et aux statuts marqués par une forte plasticité<sup>9</sup>.

À partir d'une enquête ethnographique multi-située, ce chapitre entend revenir sur neuf décès survenus au Maroc et en

4. Achille MBEMBE. « Nécropolitique », *Raisons politiques*, 2006/1 (no 21), p. 29-60. Nécropolitique signifie pouvoir de mort. Pour Achille Mbembe, le concept de biopouvoir théorisé par Michel Foucault est insuffisant pour décrire les formes contemporaines du « faire mourir ». La terreur est un trait qui définit à la fois les États esclavagistes et les régimes coloniaux contemporains, notamment aux frontières de l'Europe où l'« état d'exception et la relation d'inimitié sont devenus la base normative du droit de tuer » (p. 30).

5. François-Xavier GOMEZ, « Entre l'Afrique et l'Espagne, 11 000 morts », *Libération*, 20 décembre 2022.

6. Carolina KOBELINSKY, « Les traces des morts : gestion des corps retrouvés et traitement des corps absents à la frontière hispano-marocaine », *Critique internationale*, n°83, 2019, p. 21-39 ; Carolina KOBELINSKY, « Les vies des morts de la migration », *Plein droit*, n° 109, 2016, p. 6-9 ; Alimou DIALLO, « Politique de l'inanimé : un dispositif informel d'identification des « corps sans vie et sans papiers » au Maroc », *Politique africaine*, n° 152, 2019, p. 141-163

7. Carolina KOBELINSKY, « Exister au risque de disparaître. Récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n°2-3, 2017, p. 115-131 ; Anaïk PIAN, « Les espaces discursifs de la frontière : mort et arbitraire dans le voyage vers l'Europe », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n°2-3, 2017, p. 45-62.

8. Mahamet TIMERA, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants « subsahariens » au Maroc », *Politique africaine*, n°115, 2009, p. 177.

9. Sylvie BREDELOUP, « Migrations intra-africaines : changer de focale », *Politique africaine*, n° 161-162, 2021, p. 434 et 35.

Côte d'Ivoire entre 2013 et 2021<sup>10</sup>. Dans quels contextes ces morts surviennent-elles et que deviennent les corps des migrants ? Que signifie une mort « naturelle », « suspecte », « accidentelle » ou « violente » et qui a le pouvoir de trancher sur les formes de mort qui surviennent ? Le chapitre porte également sur le deuil des familles et des amis éprouvés par les décès en prenant en compte les conceptions liées aux croyances religieuses et à la sorcellerie.

### « Au Maroc, les Sénégalais meurent comme des pigeons » : entre mort « naturelle » et mort violente

*« Je ne pouvais pas appeler la mère de Adama pour lui dire qu'il est mort, directement. J'ai appelé un ami, je lui ai expliqué ça. C'est lui qui est parti chez Adama, expliquer à l'oncle. Ensuite, il l'a expliqué à la maman. Moi-même, bon j'étais sous pression, je n'avais rien compris de ce qui se passait, à vrai dire. Mais bon, ça fait partie de notre vécu, en quelque sorte... Ils [la famille d'Adama] n'ont pas cherché des explications, mais c'est juste que... Bon, au début, au début, ils s'étaient mis dans leur tête que peut-être que moi, je leur ai caché quelque chose. Est-ce que Adama n'est pas tombé ou mort dans l'eau ? Raison pour laquelle sa maman m'a expliqué : "D'accord, mon fils, il est mort. J'accepte parce*

10. Entre l'été 2013 et l'automne 2016, période à laquelle j'ai débuté ma thèse de doctorat en sociologie, j'ai vécu neuf mois au Maroc. Durant mon premier séjour de deux mois et demi, j'étais stagiaire au sein du volet « Interculturalité » du Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des migrants au Maroc (GADEM). Lors du second séjour, j'étais chargée de mission dans une association de quartier basée à Sidi Moumen à Casablanca, sans lien avec la migration, mais je me rendais régulièrement à Rabat. Durant la thèse de doctorat (2016-2021), l'enquête ethnographique de longue durée a été réalisée dans plusieurs quartiers de Rabat : médina, le douar Doum (où j'ai cohabité sept mois avec des ressortissants ivoiriens), Takaddoum et Fadesa ; et de Casablanca : Médina, Maarif. J'ai aussi mené l'enquête au Sénégal (deux séjours à Dakar en 2017 et 2018) et en Île-de-France, auprès de migrants rencontrés au Maroc. Au total, j'ai suivi les parcours d'une cinquantaine de migrants (40 hommes et 16 femmes) originaires d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire n= 28, Sénégal n= 17) et d'Afrique centrale (Cameroun n=7 République Démocratique du Congo et Congo, n=4), âgés de 25 à 35 ans. Les notes de terrain ont été croisées à l'étude de matériaux biographiques : quinze récits de vie et quatre romans autobiographiques : *Migrant au pied du mur* de Fabien Didier YENE (2010), *Un nègre à Tanger*, de AS MALICK NDIAYE (2015), *Dans la peau de l'immigré : la bible de l'immigré* de Guy Roméo AMOUGOU (2019) et *Boza* d'Ulrich CABREL (2020).

*que je suis musulmane. J'accepte la volonté divine, mais, qu'il ne soit pas enterré là-bas, parce que je veux qu'il vienne au Sénégal*» [Saliou, août 2017].

Dans cet entretien, Saliou [32 ans, Sénégalais] revient sur la mort d'Adama qu'il m'avait présenté comme étant son frère en juillet 2013<sup>11</sup>. Adama était décédé moins de vingt-quatre heures après une tentative échouée de traversée du détroit de Gibraltar à la rame sur un zodiac avec Saliou et quatre autres Sénégalais<sup>12</sup>. Après avoir été interpellés en mer par des gendarmes marocains, ils les avaient relâchés sur une plage de Tanger, épuisés par les heures de traversée sur un bateau pneumatique sans moteur. De violentes douleurs dans le bas du ventre s'étaient emparées d'Adama pendant qu'il faisait quelques mouvements pour se réchauffer. Son état empirant d'heure en heure, Saliou l'avait amené aux urgences de l'hôpital Mohammed V en début d'après-midi. Contraint de quitter l'hôpital à la tombée de la nuit, une infirmière lui avait annoncé son décès à son retour le lendemain matin. Quelques heures plus tard, je le rejoignais à Tanger avec l'objectif d'éclaircir les circonstances de sa mort. La première étape consista à nous rendre à la morgue de l'hôpital<sup>13</sup>. Sans un mot, l'employé nous conduisit devant une salle frigorifique et pressa une poignée située à un mètre du sol. Il tire le casier, dézippe la

11. Saliou et Adama présentent des trajectoires biographiques et migratoires semblables. Ils ont passé leur jeunesse dans le même quartier de Dakar où ils frôlèrent la délinquance avant de séjourner plusieurs années chez un guide spirituel mouride qui – selon leurs dires – les a remis sur le droit chemin. La mort de ce dernier est l'élément déclencheur de leur départ, sur fond de conflits familiaux et de chômage.

12. Les chercheurs qui se sont penchés sur les différents modes de passage pour rejoindre l'Espagne observent une véritable « économie de passage » qui varie en fonction du sexe, du revenu et des origines. Tous les Sénégalais rencontrés ont tenté le passage vers l'Espagne par la voie maritime avec des petits zodiacs qu'ils se cotisaient pour acheter. Lire Mahamet TIMERA, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciens migrants "subsahariens" au Maroc », *Politique africaine*, n° 115, 2009, p. 175-195.

13. Selon le rapport « Les activités médico-légales au Maroc, la nécessité d'une réforme globale » publié par le Conseil national des droits de l'Homme en juin 2013, la morgue de l'hôpital Mohammed V de Tanger est une des plus nanties et des mieux équipées avec trente casiers frigorifiques en parfait état de fonctionnement alors que les installations frigorifiques des morgues hospitalières des plus petites villes sont dans un état lamentable. Voir le rapport, p 34.

housse blanche et nous laisse quelques minutes auprès de lui. Le visage d'Adama, dont l'expression est sereine n'a presque pas changé et évoque une mort douce<sup>14</sup>, comme s'il n'avait pas souffert. C'est ce faciès qui avait un peu apaisé Saliou et qui lui avait fait dire que son heure était venue, et qu'il était mort en croyant. Une mort naturelle<sup>15</sup>, c'est avec ces mots qu'il m'avait annoncé la nouvelle au téléphone. Le médecin légiste de l'hôpital qui nous reçoit un peu plus tard explique le décès survenu au cours de la nuit par un arrêt cardiaque. Cependant, nous ne sommes pas parvenus à comprendre ce qui avait provoqué les violentes douleurs à l'abdomen décrites par Adama et le dépérissement qui s'en était suivi. Saliou et moi n'étant pas apparentés au défunt, le médecin légiste visiblement gêné par nos demandes de précisions, ne nous permet pas de nous éterniser dans son bureau. De plus, nous n'avions pas la possibilité de demander une autopsie car la mort n'était pas considérée comme suspecte.

En médecine légale, il existe trois types de mort: la mort naturelle, qui est la plus courante, la mort violente ou la mort suspecte, lorsque le décès est provoqué par un agent extérieur dans des circonstances criminelles ou accidentelles. Les infor-

14. Simone DE BEAUVOIR. *Une mort très douce*, Gallimard, 1964.

15. D'après mes recherches, la mort naturelle, terme qui fait sens pour une majorité de personnes de l'enquête qui l'utilisent, est emprunté au vocabulaire médico-légal employé par les médecins qui remplissent généralement un constat médico-légal à l'instant du décès. Pour Hicham Benaïche, médecin légiste du CHU Ibn Rochd de Casablanca et président de l'association de la médecine légale, la profession souffre d'un vide juridique et d'un manque de reconnaissance qui s'exprimerait, entre autres, en termes de rémunération salariale, avec des autopsies qui sont peu rémunérées 100 DH (9,49 €) et qui peuvent être réalisées par n'importe quel médecin. La nécessité d'une réforme des activités médico-légales est aussi formulée par la Cour nationale des droits de l'homme (CNDH) qui publie un rapport d'envergure en 2013. En plus d'être faiblement rémunéré, les conditions de travail sont mauvaises et peu reconnues. Le rapport souligne le fait que la médecine légale a été toujours considérée comme un outil important d'investigation pour les cas de violation des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, d'où son importance. L'investigation médicale efficace et indépendante est aussi nécessaire pour « documenter efficacement la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et d'établir la réalité de ces faits » (Voir le rapport « Les activités médico-légales au Maroc... », *op. cit.*, p 13). En cas d'homicide ou de décès suspect, le rapport précise que le médecin légiste devrait être informé sans délai et, le cas échéant, se rendre immédiatement sur les lieux, et y avoir immédiatement accès.

mations médicales collectées et les descriptions des dernières heures d'Adama conduisirent les médecins français consultés à cet effet à évoquer une défaillance du système gastro-intestinal (hémorragie gastro-intestinale massive, pancréatite aiguë hémorragique ou péritonite aiguë) provoquée par les efforts fournis pour ramer une partie de la nuit sur le bateau pneumatique qui devait les conduire, lui et ses camarades, en Espagne<sup>16</sup>. Un des passagers du « zodiac » ne m'avait-il pas avoué à demi-mots qu'Adama, qui était le plus costaud du groupe, ramait plus fort que les autres, qui étaient pris de malaises et de vomissements à cause du mal de mer ? Pour l'heure, Saliou et les autres Sénégalais qui attendaient devant le bureau du médecin légiste étaient en colère et murmuraient qu'il y avait eu négligence du personnel hospitalier. Aurait-il fallu soudoyer les infirmiers pour qu'ils prennent mieux soin d'Adama ? Le dernier billet de Saliou avait été employé à l'achat d'un menu que le mourant vomit aussitôt, à la suite de quoi il alla chercher une infirmière qui lui posa une perfusion (réhydratante ?). Nous finîmes par abandonner nos recherches car la priorité était de trouver un financement pour rapatrier la dépouille au Sénégal. Comme évoqué dans l'extrait d'entretien plus haut, Saliou se devait d'honorer la demande de la mère du défunt qui attendait le corps de son fils. Quelques heures plus tard, la somme fut trouvée par l'intermédiaire de la famille de l'ancien guide spirituel mouride des deux jeunes hommes, ce qui soulagea Saliou. En effet, seule la dépouille permettait d'affirmer qu'il ne mentait pas sur les causes de sa mort car la famille de son ami savait que ce dernier projetait de rejoindre l'Espagne par la voie maritime. D'ailleurs, Adama avait demandé à sa mère sa bénédiction avant de monter dans le zodiac quelques heures avant sa mort. Saliou recevait d'ailleurs de nombreux appels de la famille du défunt qui lui demandaient de répéter le déroulement des faits, ce qui le mettait en colère. Le climat de suspicion s'étendit jusqu'aux propres parents de Saliou, ce qui le troubla profondément. Il projeta même de rentrer à Dakar avec la dépouille de son ami, mais sa mère s'y opposa. Arrivé à Dakar, le cercueil permit de justifier son récit, mais pas de le sortir totalement de la confusion qui l'habitait encore récemment. Évoquant régulièrement la mort de son ami, j'identifie différents registres qui s'imbriquent, entre responsabilité, culpabilité et acceptation divine.

16. J'avais demandé leurs avis à deux médecins français à qui j'avais fourni les informations médicales recueillies à Tanger.

Pour la famille d'Adama, l'arrivée du corps fut un soulagement, les préservant de la honte d'une des pires morts, c'est-à-dire une mort par noyade. Si la mort en migration est toujours une mort qui sort de l'ordinaire<sup>17</sup>, ce sont les recherches de l'anthropologue L.-V. Thomas qui permettent d'appréhender les significations de la « mauvaise mort » en Afrique de l'Ouest :

*«Le cadavre le plus répugnant n'est pas nécessairement celui qui est le plus avancé dans la thanatomorphose, mais plutôt celui qui résulte d'une mauvaise mort (noyade, foudroiement...) et le plus dangereux reste celui à qui on n'a pas rendu tous les hommages qu'il méritait (le "spectre malicieux" lié au cadavre pourrissant ne manque pas de persécuter les vivants de sa famille et de son village)»<sup>18</sup>.*

Pour Adama, cette catastrophe a été évitée car le cercueil a pu être rouvert à la morgue de Pikine. Les hommages et les prières ont donc permis de transformer cette « mauvaise mort » en une mort plus digne et acceptable.

Quatre ans après le décès d'Adama, soit en novembre 2017, un séjour à Dakar me permit de rendre visite à sa famille dans la banlieue dakaroise de Guédiawaye. La semaine de mon arrivée, le deuil frappe encore la famille avec le décès du père. Sa dépouille est enterrée à côté de celle de son fils dans le cimetière de Pikine où je me rends avec un Sénégalais de retour à Dakar après quatre ans d'absence au Maroc. Après le cimetière, nous nous rendons au domicile d'Adama dont la cour, bruyante et animée des babillages d'enfants et de discussions des femmes qui y cuisinent, contraste avec le grand silence qui emplit le salon. Assise par terre, la mère d'Adama fixe le sol et se mure dans le silence après nous avoir brièvement salués. Dans l'obscurité de la pièce où les rideaux ont été tirés, je ne m'aperçois pas tout de suite de la présence d'un oncle qui me demande abruptement si Adama est bien mort à la date indiquée par Saliou. Il me tend ensuite un téléphone pour que je parle avec une de ses sœurs qui m'explique que son père ne s'était jamais remis du décès du fils aîné. Avec la question de l'oncle, les paroles de la jeune femme traduisent un étonnement sceptique qui demeure, quatre ans après les faits. La même incompréhension semble habiter le fils cadet qui nous raccompagne vers la

17. Abdelmalek SAYAD, « Préface », in Yacine CHAIB, *L'émigré et la mort...*, *op. cit.*, p. 5-18.

18. Louis-Vincent THOMAS, *Anthropologie de la mort*, Paris, Payot, 1975, p. 251.



sortie et dont le regard nous rappelle celui du défunt : « Tu vois comme il ressemble à son frère ? Il ne reste plus que ce garçon » me glisse le jeune homme qui m'a accompagné. Vers la porte, le petit frère s'exclame : « Il était en bonne santé » comme pour insister, lui aussi, sur l'aspect étrange de la mort de son frère.

Cette attitude des membres de la famille ébranla l'idée rassurante que je m'étais faite d'eux. Les discours de fatalité et de résignation que j'avais cru percevoir quatre ans plus tôt cachaient des réalités plus complexes et avec une grande portée symbolique. Si la famille n'avait pas véritablement accepté cette mort, c'est que cette dernière n'avait finalement rien de « naturelle », bien qu'elle le soit au sens médical du terme et même au sens religieux. Certes, pour tout croyant, qu'il soit chrétien ou musulman, la mort est permise par Dieu qui est le maître de la vie, et elle est même nécessaire, en tant que passage ou mutation qui permet de retourner vers le Créateur. Et pourtant, la mort d'Adama était bien une « mauvaise mort », non pas parce que les causes n'avaient pas été bien recherchées (ce qui, me préoccupait moi) ou que les hommages et les prières n'aient pas pu être réalisés auprès de son cadavre, mais parce qu'elle s'était accomplie à l'opposé de toutes les normes prévues par la tradition en termes de lieu (mourir en exil, loin du pays, de la terre natale ou de la terre d'adoption), de temps (mourir si jeune<sup>19</sup>, sans avoir accompli sa mission, ni laissé de descendance), de manière (le fait de rendre le souffle seul dans un hôpital alors qu'on est en bonne santé). Telles sont les normes définies par L. V. Thomas pour définir la « mauvaise mort » d'un jeune en qui la société a investi mais qui ne peut plus entrer dans le système de production<sup>20</sup>.

Malgré ces circonstances tragiques, si les amis et la famille ont repris le terme de « mort naturelle », c'est en raison du diagnostic du médecin légiste (et donc du pouvoir médical et de

19. *Ibid.*, p 165 : « S'il y a bien une mort qui est "stérile, socialement inutile dérisoire privée de sens (cela caractérise toute mort pour Jean Paul Sartre)" [...], c'est la mort du jeune adulte en qui la société a beaucoup investi, donc qui lui a coûté pour rien puisqu'il ne peut plus entrer dans le système de production ». C'est une mort qui éprouve profondément la cohésion du groupe.

20. À cette « mauvaise mort » s'ajoute un sentiment d'injustice car la famille d'Adama appartenait à une des familles les plus modestes de l'enquête, des Peuls originaires de Guinée. Les parents d'Adama avaient quitté un quartier défavorisé de Conakry pour rejoindre le Sénégal au début des années 2000 afin d'offrir un avenir plus prometteur à leurs quatre enfants.



sa domination à l'heure de la mort<sup>21</sup>) et par souci de ne pas entacher l'image du mort et de ne pas souffrir davantage. Savoir que la mort d'Adama est la conséquence de ses efforts intenses dans le détroit de Gibraltar la nuit qui a précédé son agonie ou bien de la négligence du personnel hospitalier de l'hôpital Mohammed V de Tanger ne lui aurait pas rendu la vie.

La mort d'Adama fait à la fois penser à une mort «en» migration et à une mort «de» ou «par» migration. Le récit de ses dernières heures fait simultanément penser à une mort «en» migration, subite, naturelle et suspecte, si on se réfère à sa faible prise en charge à l'hôpital, et donc, à sa condition d'immigré noir au Maroc. La gravité de sa pathologie a sans doute été sous-estimée en raison de sa précarité économique et administrative et du peu de légitimité dont il bénéficiait. Son décès peut aussi être qualifié de mort «par» la migration si on considère que ce qui s'apparente à une perclusion intestinale est liée aux efforts conséquents réalisés pour ramer en mer pendant une dizaine d'heures, et, plus largement, à des conditions de vie dégradées dans le quartier de Boukhalef à Tanger<sup>22</sup>. Sa mort est donc étroitement liée au régime frontalier des politiques migratoires et à l'exposition à la mort qui le caractérise.

En 2017, le même séjour au Sénégal me mit hasardeusement sur la route d'un autre jeune, décédé neuf mois après Adama à Tanger. Alors que je traversais le cimetière de Joal-Fadiouth pour sortir de l'île, je tombe sur la tombe de Charles Ndour, fleurie et

21. Le médecin qui constate la mort et en déclare la cause est «régisseur de l'ordre hospitalier». Jean Ziegler parle de la «répression hospitalière» qui prive l'homme, qui était maître de son destin avant de franchir le seuil de l'hôpital, de sa mort et qui transforme le mourant en objet. Le terme de «corps-machine» est également employé par l'anthropologue David Le Breton pour désigner le corps moderne en lien avec la médicalisation et l'avènement de la pensée mécaniste induite par l'esprit de géométrie. La sociologue Dominique Memmi s'inspire de l'approche foucauldienne pour comprendre les nouveaux dispositifs encadrant la naissance et la mort et décrit un gouvernement médical par la parole, reconnue comme étant rationnelle si le patient épouse le point de vue de l'institution médicale.

22. Connu pour être un lieu de regroupement des candidats à l'Europe, le quartier est fortement stigmatisé par les pouvoirs publics. Trois semaines avant sa mort, Adama me disait sur Skype que la police pourchassait les Noirs à Tanger, c'était une période de rafles. Notre appel avait d'ailleurs été interrompu brutalement car il craignait de se faire arrêter dans le cybercafé où il s'était connecté. Lors de cette discussion, il m'avait donné plusieurs preuves de la nervosité et de la tension qui l'habitaient.

recouverte de petits coquillages. Le Sénégalais de vingt-six ans avait été poignardé dans le même quartier de Boukhalef en 2014. Dans une tribune du journal marocain *Tel quel*, Mehdi Alioua, sociologue et cofondateur du GADEM s'indigne de la façon dont ce dernier a été tué, la presse locale et sénégalaise relayant qu'il a été «égorgé comme une bête»<sup>23</sup> et interroge l'inaction des autorités publiques qui auraient laissé «un groupe de voyous armés se balader dans le quartier et terroriser les personnes noires de peau avant de commettre l'irréparable»<sup>24</sup>. Pour plusieurs militants associatifs, les actions des tueurs et de la police ternissent les efforts de l'État marocain et de la société civile pour traiter de façon plus respectueuse les migrants subsahariens :

*«Un an tout juste après l'annonce par le Maroc de la mise en œuvre d'une "politique migratoire radicalement nouvelle, globale, humaniste et respectueuse des droits de l'Homme", il est alarmant de constater que de telles violations de droits, en contradiction totale avec les discours officiels, sont encore monnaie courante et ne sont toujours pas condamnées aux plus hauts niveaux de l'État »*<sup>25</sup>.

En effet, le décès de Charles Ndour survient quelques mois après l'annonce de la mise en place d'une nouvelle politique relative aux questions d'immigration et d'asile «suivant une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux de notre pays et respectueuse des droits des immigrés»<sup>26</sup>. Face à cette troisième mort violente survenue en quelques mois au Maroc, les autorités

23. «Maroc et monde arabe : égorger des Noirs comme des moutons serait-il devenu "halal" ? », titre repris sur plusieurs sites d'information africains dans les semaines qui suivent et partagé sur les réseaux sociaux : [https://www.seneweb.com/blogs/mameediarra/maroc-et-monde-arabe-egorger-des-noirs-comme-des-moutons-serait-il-devenu-hallal\\_b\\_39.html](https://www.seneweb.com/blogs/mameediarra/maroc-et-monde-arabe-egorger-des-noirs-comme-des-moutons-serait-il-devenu-hallal_b_39.html)

24. Mehdi Alioua, «Si le racisme s'installe, pas de démocratie possible au Maroc », *Tel Quel*, 5 septembre 2014.

25. «Un tragique fait divers », *Maroc Hebdo International*, n° 1084, du 12 au 18 septembre 2014 : <https://www.maghress.com/fr/marochebdo/128274>. Même si ces morts ont été documentées et qu'elles ont favorisé un positionnement au plus haut des sommets de l'État marocain, puisque fin 2013, le roi Mohammed VI avait déclaré que ce dossier devait être approché de manière globale et humaniste, les morts violentes persistent car le racisme reste important et parce que les politiques migratoires continuent de criminaliser leur présence.

26. Pour voir en quoi consiste la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) : <https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2018/02/Strate%CC%81gie-Nationale-dimmigration-et-dAsile-ilovepdf-compressed.pdf>

sénégalaises réagissent en dépêchant un nouveau diplomate. C'est le nouveau consul général du Sénégal qui est chargé de faire rapatrier le corps de Charles Ndour pour qu'il soit rendu à sa famille<sup>27</sup>. À Dakar, le ministre sénégalais des Affaires étrangères leur présente ses condoléances et fait quelques déclarations publiques, probablement influencé par les manifestations des Sénégalais qui se mobilisent, comme ils l'avaient fait pour Ismaila Faye et Moussa Seck. Ismaila avait été tué à coups de couteau le 12 août 2013 à la gare routière de Camara, à Rabat et Moussa Seck était tombé d'un immeuble de quatre étages le 12 octobre 2013, au cours d'une opération policière dans le quartier de Boukhalef. Si l'assassin d'Ismaila a été jugé et condamné et son meurtre fortement médiatisé, la mort de Moussa fut qualifiée d'accidentelle par les autorités marocaines et l'affaire fut rapidement classée. Le consul général du Sénégal se rendit tout de même à la morgue pour constater le décès et rencontrer le procureur du roi de Tanger afin d'obtenir une autopsie. Le corps fut finalement rapatrié au Sénégal.

L'aspect redondant de ces morts fit un jour s'exclamer un vendeur ambulant sénégalais : « Au Maroc, les Sénégalais meurent comme des pigeons » [notes de terrain, décembre 2016]. En comparant la mort de ses compatriotes à celle d'oiseaux, il faisait allusion aux circonstances violentes et indignes des quatre décès qui viennent d'être évoqués. Pourtant, si sa perception est centrée sur la mort de ses compatriotes sénégalais, des migrants d'autres nationalités connurent des fins tragiques au cours de la même période. Et, contrairement à Adama, Ismaila, Moussa et Charles, leurs dépouilles ne furent pas rapatriées dans leur pays d'origine mais enterrées au Maroc.

Lors d'un séjour d'enquête de terrain en août 2018, j'apprends le décès de Moussa Coulibaly à l'hôpital d'Ibn Sina de Rabat. Il avait été poignardé dix jours plus tôt dans ce même quartier alors qu'il remplaçait un ami cordonnier sur son lieu de travail pour un conflit lié au prix de réparation de ses chaussures. D'après les témoignages des Ivoiriens résidant à Fadesa et des informations collectées sur le blog *Identité africaine*, sa mort,

27. La dépouille de Charles Ndour aurait d'abord été conduite au CHNU (Centre hospitalier national universitaire) de Fann à Dakar avant d'être transportée et inhumée à Joal Fadiouth où je me suis rendue en 2019. Selon le journal en ligne *Sénégo*, les personnes venues lui rendre hommage avant la levée du corps regrettent l'absence des autorités publiques : [https://senego.com/levee-de-corps-de-charles-ndour-labsence-des-autorites-denoncee\\_179541.html](https://senego.com/levee-de-corps-de-charles-ndour-labsence-des-autorites-denoncee_179541.html)

provoquée par une hémorragie s'explique par le manque de considération du corps médical qui ne l'avait opéré que quinze jours après l'incident. Pour l'auteur du blog, Moussa Coulibaly est une « double victime du racisme »<sup>28</sup>, celui du prénommé « clochard »<sup>29</sup> qui l'a blessé à l'abdomen « sans autre forme de procès »<sup>30</sup> et celui du corps médical de l'hôpital Ibn Sina présenté comme un « lieu sordide dans un pays où sévit un racisme institutionnel infligé par les agents de l'État (infirmiers, docteurs) sur les migrants »<sup>31</sup>.

### **La mort dans la vie : une insécurité plurisegmentaire**

Mais la mort des étrangers noirs au Maroc n'est pas uniquement liée aux homicides et au racisme contre lesquels les migrants et les acteurs associatifs se mobilisent. Elle est aussi la conséquence d'une vie en perpétuelle insécurité. En 1952, Frantz Fanon évoquait les dangers qui menacent l'immigré dans son affectivité, son histoire de vie, son activité sociale et son appartenance à la cité : « Sans famille, sans amour, sans relations humaines, sans communion avec la collectivité [...] l'immigré se sentira vidé, sans vie, en corps à corps [...] une mort dans la vie »<sup>32</sup>. Il rappelle la nécessité de réaliser un diagnostic de situation qui prenne en compte les relations de l'immigré avec l'entourage (qu'il qualifie de heurts), ses occupations et ses préoccupations (le travail), sa sexualité (accusée d'être faite de viols<sup>33</sup>), et le sentiment d'insécurité qu'il expérimente, ce dernier n'étant jamais sûr de ses droits.

28. Franck NAMA, blog *Identité africaine* : <http://identiteafricaine.overblog.com/2018/09/meurtre-de-migrant-a-takadoum-moussa-coulibaly-double-victime-de-racisme.html>

29. Au Maroc, les ressortissants d'Afrique centrale et de l'Ouest nomment « clochards » les voyous, délinquants et agresseurs. Ce ne sont pas des sans-domicile-fixe.

30. Franck NAMA, blog *Identité africaine*, *op. cit.*

31. *Ibid.* La question du racisme dans les soins n'est pas spécifique au Maroc. Voir Marguerite COGNET, Fabrice DHUME, Aude RABAUD, « Comprendre et théoriser le racisme », *Journal des anthropologues*, n°150-151, 2017, p. 43-62.

32. Frantz FANON. *Pour la révolution africaine : écrits politiques*, Paris, La Découverte, 2006 (1952), p. 21. Pour Fanon, le Nord-Africain réunit toutes les conditions en faire un homme malade bien qu'il soit robuste, ce qui le rend pathétique aux yeux du médecin qu'il vient voir parce qu'il souffre, mais qui ne trouve rien en l'auscultant.

33. La fréquentation des prostituées et les nombreux mariages qui en résultent avec les Nord-Africains sont interprétés comme découlant « du fort appétit sexuel qui est l'apanage de ces méridionaux au sang chaud »

En septembre 2021, le décès de Sophie [Ivoirienne, 35 ans] me conduit à appliquer ce même diagnostic de situation. Arrivée au Maroc en 2014, Sophie commença par travailler comme employée domestique dans une famille marocaine jusqu'à ce qu'elle soit contrainte d'arrêter en raison d'une grossesse et qu'elle s'improvise commerçante. Interrogée à plusieurs reprises entre 2016 et 2019, Sophie estimait que la vente de produits cosmétiques et aphrodisiaques<sup>34</sup> qu'elle exposait sur la place Bab Chellah de Rabat ne lui rapportait pas grand-chose mais que c'était mieux que de « rester à la maison ». Certains jours, elle ne vendait rien du tout et au fil des heures, son visage se serrait. En septembre 2021, c'est sa sœur qui m'apprend son décès en Côte d'Ivoire et la date prévue pour son enterrement au village. Face à mes interrogations, elle évoque d'emblée la piste de l'empoisonnement en raison des sensations intimes évoquées par sa sœur et parce que les examens réalisés en Côte d'Ivoire n'avaient pas permis de diagnostiquer une maladie :

*« Les médecins disent que maladie, ils ne voient pas. Donc c'est du poison ? Je ne sais pas. Ça fait le signe du poison, elle dit dans sa gorge, elle a avalé quelque chose qui ne descend pas. Elle prend sa brosse même pour mettre dans sa gorge, pour que truc peut être ça tombe. Elle a tout fait, ce n'est pas tombé. Ça quitte dans sa gorge, ça rentre dans son cou, ça rentre dans... En tout cas, ça se promène dans son corps »*  
[Blandine, septembre 2021].

Si Blandine évoque la piste de l'empoisonnement, Bouba, le père du fils qu'ils ont eu en 2016, avance plutôt l'arrêt des traitements qui lui avaient été prescrits à Rabat. En situation irrégulière, elle ne bénéficiait d'aucune couverture de maladie et il s'était fortement endetté pour soigner son mal (selon ses dires, 3 millions de francs CFA, soit près de 4 500 €). Voyant que son état ne s'était pas amélioré, il avait finalement organisé son retour en Côte d'Ivoire craignant qu'elle ne meure au Maroc et le laisse seul avec leur fils. Interrogé sur la maladie de son ancienne compagne, Bouba chercha jusqu'au bout à établir sa vérité – celle qui s'oppose à la

notamment pas des médecins. Fanon démontre l'absurdité de ces raisonnements, expliquant que si les Maghrébins se contentent des prostituées, c'est qu'il s'agit des seules femmes disponibles, voir Frantz FANON, *Pour la révolution...*, *op. cit.*, p. 19.

34. Crèmes éclaircissantes, gels et comprimés censés grossir les hanches, la poitrine et les fesses des femmes ainsi que des crèmes de développement pour favoriser la vigueur du pénis ou optimiser les érections et comprimés de viagras, cachés dans son sac à main pour éviter les vols à l'arrachée.

thèse de la sorcellerie qui est régulièrement imputée au mari ou à la femme lorsqu'il y a décès dans le couple<sup>35</sup> – et à rappeler à la défunte qu'il a fait de son mieux: «Je veux juste éclaircir quelque chose car aujourd'hui, elle est dans l'au-delà. Peut-être qu'elle m'entend. Et le jour où je vais mourir, peut-être on va se voir. Donc, il y a ça dedans» [Bouba, septembre 2021]. Ici, on constate que même si le mort est silencieux, l'éventualité de se retrouver dans l'au-delà oriente les actions accomplies.

La mort de Sophie est aussi à relier avec sa précarité. En 2018, je décrivais l'insalubrité de la pièce dans laquelle elle a vécu quatre ans avec son compagnon et son fils, les taches d'humidité sur les murs et l'odeur nauséabonde qu'ils y respiraient à cause d'un défaut d'égouts et de l'absence d'aération. Au sujet de ces conditions d'habitat dégradées, Bouba s'était même écrié dans une sortie de prémonition: «Oui, humidité, c'est maladie même!» [Notes de terrain, juillet 2018]. J'étais venue leur rendre visite suite à une péripétie: le propriétaire du nouveau logement où ils devaient vivre – ils avaient payé une caution et un mois de loyer – s'était désisté au dernier moment et les avaient violemment chassés le jour même de leur arrivée. Ils étaient retournés en pleine nuit dans cette pièce insalubre. Pour Bouba, Sophie souffrait de la tuberculose, la pathologie diagnostiquée par les médecins à Rabat, ce que la famille de Sophie ne semblait pas accrédi- ter. Même si Sophie est décédée en Côte d'Ivoire des suites d'une maladie probablement contractée au Maroc, on peut parler d'une mort liée à son statut d'immigrée irrégulière, et aux multiples insécurités qu'elle vivait au Maroc. Cette insécurité découlait de son statut socio-économique, de ses conditions d'habitat dégradées mais aussi de la tension intérieure<sup>36</sup> qui l'habitait, parvenant à peine à subvenir à ses besoins et à ceux de son fils, en conflit avec le père de ce dernier, et constamment frustrée de ne pas pouvoir non plus soutenir sa famille en Côte d'Ivoire – où elle avait laissé un enfant plus âgé.

La surmortalité des étrangers en situation irrégulière n'est pas spécifique au Maroc, bien qu'il n'y ait pas de chiffres fiables pour en attester. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il ne fait pas de doute que les migrants ont un accès moindre aux services de santé car ils appartiennent à des populations crimi-

35. Joseph TONDA., «D'une crise l'autre: l'afrodystopie», *Politique africaine*, n°148, 2017, p. 150.

36. Frantz FANON, 1952, *op. cit.*, p 21.

nalisées ou marginalisées qui font face à plusieurs obstacles (manque d'information, barrière linguistique, difficultés sociales et financières, éloignement des services de santé et manque de moyens de transport, etc.)<sup>37</sup>. Dès les années 1990, Didier Fassin se penchait sur la santé des étrangers en situation irrégulière en France et expliquait que c'est en termes de taux de morbidité qu'il fallait penser les conséquences de la précarité et des inégalités de santé qu'ils incorporent au fil des années. Il évoque les pathologies directement liées aux conditions de logement et à l'habitat insalubre comme le saturnisme infantile lié à l'ingestion de poussière de peinture au plomb. Les accidents liés à l'irrégularité de l'emploi non déclaré ont aussi leurs conséquences en termes de santé et de morbidité<sup>38</sup>.

Lors de mes deux derniers séjours d'enquête en 2019, dix accidents du travail me sont relatés dans le secteur du bâtiment et au sein de la société *Sahara Marbre*<sup>39</sup>. Dans cette entreprise, les employés travaillent sans protection et sont particulièrement exposés aux chutes de marbre et aux accidents liés aux machines qui déplacent et scient les pierres avant de les envoyer au polissage. J. L. Edogué Ntang et M. Péraldi mentionnaient déjà l'existence de cette entreprise en 2011, expliquant que sur la soixantaine d'employés, cinq seulement étaient Marocains<sup>40</sup>. Ils évoquaient aussi les caméras de contrôle qui exercent une pression importante sur les travailleurs qui font des tours de nuit ou de jour de 12 heures, avec des conditions de travail pénibles, surtout l'hiver, avec de l'eau qui envahit les lieux de travail. En 2019, les conditions de travail se

37. «Santé des réfugiés et des migrants», 2 mai 2022, Site Internet de l'Organisation Mondiale de la Santé: <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/refugee-and-migrant-health>

38. La frange de population la plus pauvre de la population marocaine qui est nombreuse, près de 8,5 millions de personnes, est sans doute plus largement touchée que les Français précaires par des conditions de vie dégradées avec des accidents de travail, des maladies, l'absence de protection médicale et la négligence du personnel hospitalier. Pourtant, les migrants subsahariens constituent bien la marge de la marge.

39. *Sahara Marbre* est une entreprise marocaine spécialisée dans la commercialisation de tous types de *marbre*, granit et travertin. Elle est située dans la zone industrielle proche de Douar Hajja (au nord de Takaddoum).

40. Jean-Louis EDOGUE NTANG, Michel PERALDI, «9. Un ancrage discret. L'établissement des migrations subsahariennes dans la capitale marocaine», in Salvatore Palidda (dir.), *Migrations critiques. Repenser les migrations comme mobilités humaines en Méditerranée*, Paris, Karthala, 2011.



sont améliorées mais des accidents du travail surviennent encore fréquemment. Arafat [21 ans, Ivoirien], qui a travaillé huit mois à *Sahara Marbre* jusqu'à ce qu'il se blesse à la main, raconte avoir été témoin de l'électrocution d'un ouvrier marocain dans l'usine :

«*Les gens meurent! Ce n'est pas facile... Le Marocain est mort sur le champ!... Il travaillait dans un coin. Il y avait courant dans l'eau. Et puis ça l'a pris. Et puis, le patron a dit aux autres: "si la police vient [Il rit] faut pas qu'il faut dire que c'est l'eau qui était dans le courant". Et après, on l'a convoqué à la police et il a dit ce n'est pas lui qui a donné le travail à ce dernier* » [notes de terrain, juillet 2018].

Un autre ancien employé [Jean-Paul, 40 ans, Ivoirien] a été témoin d'un accident où un Camerounais avait reçu une charge de marbre sur la jambe. Le gérant du site l'avait alors insulté et forcé de déguerpir. Au lieu d'aller à l'hôpital, il était rentré chez lui et une hémorragie l'avait emporté quelques heures plus tard, dans l'anonymat et l'indifférence générale. La dépouille fut enterrée au Maroc, ce qui est chose normale pour Jean-Paul : «Les corps restent au Maroc. À part si peut-être tu es quelqu'un d'important. Ils vont te rapatrier. Sinon, tu es enterré sur place» (*Ibid.*). Des propos semblables sont tenus par les Camerounais de l'enquête qui affirment que les corps ne sont rapatriés qu'en cas de pression sur l'ambassade de la part de la communauté et qu'ils sont enterrés dans des cimetières juifs de Rabat. Pour les gérants de certaines entreprises, qui considèrent les ouvriers subsahariens en situation irrégulière comme une force de travail proche d'un accessoire ou d'une machine, ces accidents viennent rompre le contrat invisible qui les lie à eux. Comme plusieurs sociologues du travail l'ont théorisé à la suite de Marx qui fut le premier à analyser les « rapports d'exploitation et de domination de ceux et de celles qui consentent à "porter leur propre peau au marché" »<sup>41</sup>, la productivité est bien souvent associée à la réification du corps du travailleur. Bien que le Maroc soit signataire de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille depuis 1993, les entreprises n'ont, en pratique, aucune obligation légale à l'égard des travailleurs étrangers et non déclarés.

41. Karl MARX, (1965 [1867]), *Le capital*, in Karl MARX, *Œuvres*, tome 1, Paris, Gallimard, p.726, cité par Lionel JACQUOT, Ingrid VOLERY, «Le travail dans la peau. Les figures du corps dans la sociologie du travail contemporaine», *La nouvelle revue du travail* [En ligne], n°14, 2019, p. 2.

Cette vision du monde imprègne-t-elle également les salariés marocains qui peuvent eux-aussi se montrer indifférents à l'égard des blessures de leurs collègues étrangers? C'est ce que laisse penser le récit de David [27 ans, Ivoirien] qui se rend à l'Organisation Démocratique du Travail-Immigration<sup>42</sup> pour être aidé dans ses démarches: il veut obtenir deux mois de salaire impayés et le remboursement de ses frais d'hospitalisation suite à un accident chez *Sahara marbre*. Sur le marché Bab Chellah de Rabat, rien ne laisse deviner l'accident qu'il a vécu quelques semaines plus tôt. Souriant, un jeune homme se déplace auprès des commerçants subsahariens avec une glacière remplie de beignets et de petites bouteilles de jus de bissap (hibiscus). Lors d'un tour de nuit, plusieurs plaques de marbre avaient perforé son ventre suite à une erreur de manipulation d'un collègue qui conduisait un chariot élévateur: « Mon intestin est coupé et mes tendons, bas ventre des garçons là, tout est gâché [...] Moi-même je regardais la mort... parce que c'était trop fort même, thieh! Non... J'allais mourir... Voilà, maintenant ma vie est foutue » [David, juillet 2019]. Le choix des mots fait référence aux conséquences de sa blessure et à tout ce que cela implique dans l'intimité de sa chair meurtrie, les organes génito-sexuels ayant été altérés par l'accident. La nuit de l'incident, David décrit l'employé marocain qui conduisait la machine dans un état second. Il continue de travailler comme un automate sans s'occuper de l'employé qui gît au sol. Le jeune homme est alors contraint de ramper pour sortir de l'usine et se « traîne » jusqu'au rond-point le plus proche où il est aperçu par un ressortissant ivoirien au volant de sa voiture qui le conduit aux urgences. À l'heure actuelle, David n'a jamais réussi à obtenir le remboursement de ses frais de santé qui s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de dirhams, ce qui ne surprend pas Franck Inyanga, le secrétaire congolais de l'ODT-I. S'il a tenté plusieurs fois de régler les conflits à l'amiable avec le gérant de l'entreprise, **le quinquagénaire congolais explique qu'il a été intimidé à deux reprises en se rendant sur place. Pour lui, si les démarches n'aboutissent ni à la direction du travail, ni au tribunal de grande instance, c'est que quelqu'un protège le patron de l'entreprise dans l'administra-**

42. L'Organisation démocratique du travail-immigrés (ODT-I) est un syndicat basé à Rabat. Né en 2006 d'une scission de la Confédération démocratique du Travail (CDT), l'ODT se présente comme défendant les intérêts de la classe ouvrière et luttant pour réaliser ses aspirations et attentes.

tion marocaine<sup>43</sup>. Par acquit de conscience, le secrétaire général de l'ODT-I donnera quand même rendez-vous au jeune homme à l'inspection du travail, mais la démarche n'aboutira pas.

### **Des morts suspectes : accident ou sorcellerie ?**

À Rabat et à Casablanca, les migrants interrogés disent parfois eux-mêmes avoir négligé leur santé durant certaines périodes de leur séjour : « À force de chercher l'argent, on néglige tout, même notre corps ! » me dit un jour Aristide [27 ans, Ivoirien] qui relatait ses conditions de travail dangereuses dans le secteur du bâtiment. Comme lui, de nombreux migrants subsahariens acceptent de réaliser des métiers d'exécution en tant qu'ouvriers au sein de chantiers, d'usines ou d'exploitations agricoles qui sollicitent une force brute, parce qu'ils pensent que ce sera provisoire ou qu'ils n'ont pas d'autre choix. Des propos similaires sont tenus par Steve [33 ans, Camerounais] qui ne cessait de reporter une séance de radiographie qu'il devait réaliser en raison de fortes douleurs au niveau du thorax : « On cherche tellement la vie qu'on se néglige [...] C'est la négligence ! Peut-être aussi à cause des moyens. Et demain, quand je vais tomber [mourir], on va accuser toutes ces petits gens au village et pourtant, moi personnellement, je sais que je me suis négligé » [Steve, janvier 2017]. Interrogé à plusieurs reprises entre 2017 et 2019, Steve me parle régulièrement de jeunes décédés dans des circonstances mystérieuses à Casablanca, des morts suspectes qu'il lie à la sorcellerie :

*« C'est ce qu'ils appellent des morts naturelles ? (Il rit), Mais ici au Maroc, même le poulet ne meurt pas comme ça. Tu es en train de rire avec ton ami tout à l'heure et tu entends simplement que non, il est décédé [...]. Si je généralise, si j'enlève les maladies quand peut-être pendant un mois tu vois la personne souffrir, tous ces décès qui viennent du jour au lendemain, ça vient de l'Afrique. On fuit nos familles [...] Quand ils voient une étoile en toi, ils ont le choix, soit il t'abat très vite pour que tu ne deviennes pas celui que tu veux, euh, que tu dois... Tu vois un peu ? On t'abat très vite ! Pour éviter, que non, tu deviennes celui que tu dois être... Le problème de l'Afrique, c'est les Africains ! »* [Steve, janvier 2017]

Dans cet extrait, Steve révèle une vision du monde qui est partagée par plusieurs autres personnes de l'enquête, celle de familles

43. On a coutume d'utiliser l'expression « *makhzen* » pour caractériser ce système de pouvoir monarchique.

africaines «peuplées de sorciers», selon l'expression d'Adam Ashforth qui parle d'«insécurité spirituelle» en Afrique contemporaine<sup>44</sup>. Ces «sorciers» de la famille proche ou élargie n'hésiteraient pas à sacrifier les âmes de jeunes talentueux afin d'asseoir leur pouvoir ou leur richesse. En 2015, la mort brutale de Yanis [25 ans, Ivoirien] fut attribuée à la sorcellerie par les ressortissants ivoiriens avec qui je cohabitais au douar Doum. Aucun des habitants de l'appartement ne semblait contester cette hypothèse puisque ce dernier était jeune, en bonne santé, très aimable (il avait une «étoile» – selon leurs dires) et qu'il leur avait confié qu'il était en conflit avec plusieurs membres de sa famille. De plus, il était mort durant son sommeil, élément considéré comme hautement suspect. Les cotisations de compatriotes permirent de financer l'enterrement au Maroc car aucun argent n'avait été reçu du pays. Si la solidarité des amis du Maroc fut attribuée aux «bons cœurs» de ces derniers, il n'en est pas toujours de même en pareille circonstance et la sincérité à l'égard du mort est souvent interrogée par les proches<sup>45</sup>. Dans certains contextes, la générosité, surtout lorsqu'elle est soudaine peut susciter, au mieux, des quiproquos, au pire, des accusations de sorcellerie ou des «rumeurs d'offrande de la mort» à propos desquelles Julien

44. Adam ASHFORTH, *Witchcraft, Violence, and Democracy in South Africa*, 2005, Chicago, University of Chicago Press.

45. À ce sujet, plusieurs titres de zouglou, genre musical populaire ivoirien – chanté par les jeunes de l'enquête – évoquent l'hypocrisie et la malveillance des personnes qui se montrent curieuses ou généreuses à l'heure de la mort. Dans le titre «Diminacoco» chanté par Atito Kpata, on entend la voix d'un homme qui annonce organiser les funérailles de son neveu en offrant dix bœufs et en payant le cercueil. Des voix et des cris indignés s'élèvent et lui demandent pourquoi on ne l'a jamais vu quand son neveu était malade. Puis, on entend la voix entraînant d'Atito Kpata qui chante à la place du mort et parle de l'hypocrisie des gens qui ne l'aiment pas. «Le jour de ma mort, mes amis seront à la morgue. Mes ennemis couleront des larmes de crocodile, c'est une manière de manifester leur joie oh [...] Le jour de la mort, c'est là que viendront les soutiens [...]. Quand tu es malade, tout le monde te néglige oh, souvent dans ta maladie, tu as besoin d'argent pour pouvoir te soigner. C'est le jour de ta mort qu'ils viendront nombreux. Même les gens tu n'as jamais connus cotiseront ce jour-là. Pourquoi ils agissent de la sorte oh ? [...] *Les gens n'aiment pas les gens. Ils aiment plutôt l'argent des gens*». Pour écouter la chanson : <https://www.youtube.com/watch?v=ZMpMiHKBjo/>. De même, les enquêtés disaient en plaisantant qu'ils préféreraient être portés disparus ou incinérés et dispersés aux quatre vents plutôt que d'imaginer de faux proches (ou bien des «sorciers») se montrer et se lamenter le jour de leur mort ou de leur enterrement.

Bonhomme et Julien Bondaz ont mené l'enquête au Sénégal<sup>46</sup> et Philip de Boeck, en République démocratique du Congo (RDC)<sup>47</sup>. Alain Marie interprétait lui aussi les nombreuses suspicions de sorcellerie qui scandent les récits de vie de ses interlocuteurs ivoiriens comme le symptôme d'une crise de la solidarité entre parents. Les « nouvelles formes prises par la sorcellerie dans les sociétés africaines contemporaines témoignent [donc] d'une crise généralisée du don »<sup>48</sup>.

La sorcellerie est aussi évoquée par plusieurs de mes interlocuteurs pour expliquer la mort brutale de Fabien Didier Yene, dont j'ai étudié l'ouvrage autobiographique. Le ressortissant camerounais meurt le 14 avril 2019 des suites d'un accident cardiovasculaire à l'hôpital central de Yaoundé alors qu'il séjournait dans son pays natal après plus de quinze ans d'absence. En juillet 2019, je rencontre une personne de la famille de Fabien qui me prête l'ouvrage qu'il a écrit, en rupture de stock. Elle me confie que ce séjour au Cameroun s'était mal déroulé. Fabien se serait emporté pour des histoires de construction qui n'auraient jamais vu le jour et pour lesquelles il avait cotisé. Quelques heures avant sa mort, un parent proche aurait déclaré que ce dernier ne reprendrait pas l'avion. Avec cette malédiction du verbe qui peut tuer, la piste de la sorcellerie est envisagée à demi-mots par cette personne sans rien pouvoir affirmer. Ce qui est certain, c'est que pour toutes les personnes qui connaissent le parcours migratoire de Fabien, sa mort au Cameroun est suspecte et étrange. Comment peut-on mourir d'une crise cardiaque après avoir survécu à tant d'épreuves en migration au Maroc où il avait vécu sept ans avant d'arriver en France ? Pour les deux réalisatrices du documentaire *Les Messagers*, paru en 2015, et dans lequel Fabien témoigne, ce dernier était sans doute affaibli par les nombreuses épreuves traversées :

*« La vie de Fabien fut une course sans repos, sans cesse entravée par sa condition d'homme noir né au Cameroun ; un homme qui avait décidé d'être présent au monde, quoi qu'il en coûte. Fabien est décédé après avoir survécu à 23*

46. Julien BONDAZ, Julien BONHOMME, « Don, sacrifice et sorcellerie. L'économie morale de l'aumône au Sénégal », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 69, n°2, 2014, p. 469-504.

47. Filip DE BOECK. « Le « deuxième monde » et les « enfants-sorciers » en république démocratique du Congo », *Politique africaine*, n°80, 2000, p. 32-57.

48. Julien BONDAZ, Julien BONHOMME, « Don, sacrifice... », art. cit., p 503.

*tentatives infructueuses de passages vers l'Europe (Melilla et Ceuta) à la nage et à la barrière, notamment lors des attaques massives de 2005, autant de refoulements et de coups de militaires marocains et espagnols, des arrestations, et après s'être confronté pendant des années aux violences sociales et institutionnelles pour faire reconnaître la légitimité de son existence. Quel que soit le chemin emprunté, on lui a sans cesse rappelé qu'il ne devait pas exister [...]. Aucune épreuve ne lui a été épargnée, ni en terres africaines ni en France. Nous perdons un ami cher, qui a été certainement épuisé»<sup>49</sup>.*

L'accident vasculaire cérébral symbolise l'arrêt d'une vie sans repos, comme une vanne qui lâche sous l'effet d'une pression intense. Lors de la veillée mortuaire organisée à Épinay-sur-Seine [même si sa dépouille est restée au Cameroun], d'autres personnes évoquent la mauvaise qualité des infrastructures de santé au Cameroun et une prise en charge tardive après son accident cardiovasculaire.

Sans gommer complètement les difficultés socio-économiques rencontrées, et la tension intérieure, les migrants rencontrés ont souvent en toile de fond la sorcellerie comme cause explicative de la maladie et de la mort lorsqu'elle arrive brutalement. Ils se sentent parfois poursuivis par « la sorcellerie de la maison », un phénomène rencontré également par Gerrie Ter Haar qui parle d'une extension du champ de cet imaginaire, notamment en Europe<sup>50</sup>. Peter Geschiere soutient également que la sorcellerie est désormais censée être capable de « traverser l'eau » (c'est-à-dire de suivre quelqu'un en Europe<sup>51</sup>) d'où le caractère dangereux, omniprésent et prolifère de cette sorcellerie « en liberté »<sup>52</sup>.

49. Message posté le 2 mai 2019 sur le site Internet de Laetitia Tura, réalisatrice du documentaire *Les messagers* : <https://www.laetitiatura.fr/blog/fabien-didier-yene>

50. Gerrie TER HAAR, « Ghanaian Witchcraft Beliefs: A View from the Netherlands », in Gerrie Ter Haar (ed.), *Imagining Evil. Witchcraft, Beliefs and Accusations in Contemporary Africa*, Trenton, Africa World Press, Inc., 2007, p. 93-112.

51. Matthieu SALPETEUR, Robert MUCHEMBLED, Joseph TONDA, *et al.*, « Autour d'un livre. Peter Geschiere, *Witchcraft, Intimacy and Trust. Africa in Comparison*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2013 », *Politique africaine*, n°135, 2014, p 224.

52. Si la sorcellerie est décrite par les anciens anthropologues comme étant une force locale et conservatrice des défenses des communautés locales, plusieurs anthropologues opèrent une révision des explications

Cette « modernité de la sorcellerie » offre un discours séduisant pour interpeller les changements, les rendre explicables et donc vivables même si la sorcellerie qui est « toujours double et permet des usages opposés »<sup>53</sup> ne permet jamais d'apporter des explications définitives. Il est tentant de relier cette quête de sens aux morts absurdes et pleine de non-sens de ces jeunes « à la recherche de la vie » au Maroc à laquelle la sorcellerie donne un cadre d'interprétation. Cette pluralité de sens attribués à la mort – dont les causes ne sont jamais définitivement tranchées – contribue à complexifier un phénomène dont les interprétations magico-religieuses sont assez peu évoquées par les chercheurs qui traitent de la mort « en » et « par » la migration.

## Conclusion

Dans les villes marocaines, la morbidité des migrants subsahariens s'explique par leur précarité économique et administrative, l'habitat insalubre, les maladies, les accidents du travail et les inégalités qu'ils incorporent au fil des années. Le terme de « mort naturelle » est souvent repris par les proches des personnes décédées même lorsque celle-ci résulte du régime frontalier des politiques migratoires et de l'exposition à la mort qui en découle. Présenter la mort comme étant « naturelle » permet de garder la face et d'essayer de rendre ces « mauvaises morts » plus acceptables. Les différentes histoires livrées dans ce chapitre nous montrent qu'il n'est pas pertinent de distinguer la mort « en » et « par » la migration, comme le suggérait Françoise Lestage : « Qu'elle soit "en" ou "par", la mort d'un migrant est le produit d'un ordre politique [...] »<sup>54</sup>.

L'immigré, écrivait Sayad, « est dissocié de tout ordre national [...], cette dissociation a fait de lui un homme abstrait – un homme "accompli", dirait-on, une espèce d'homme qui serait hors de toutes les déterminations ou appartenances (sociales,

de la sorcellerie en montrant que l'extension du phénomène d'accusation est un phénomène « moderne ». Pour comprendre le changement de cadre des processus occultes. Lire Peter GESCHIERE, *Sorcellerie et Politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala, 1995.

53. Matthieu SALPETEUR, Robert MUCHEMBLED, Joseph TONDA, *et al.*, « Autour d'un livre... », art. cit, p 219

54. Françoise LESTAGE « Comment les cadavres des migrants sont devenus des objets sociologiques. Notes sur quelques travaux en sciences humaines et sociales (2012-2018), *Critique internationale*, n°83, 2019, p. 193-203.



nationales, etc.) qui l'identifieraient ; l'homme "idéal" en somme, celui-là que postule paradoxalement l'expression "les droits de l'homme", il finit, comme finit aussi l'homme déporté, par n'être rien ; rien d'autre qu'une pure singularité, une individualité corporelle, un corps biologique »<sup>55</sup>. Si les migrants noirs sont souvent réduits à ce corps biologique par les dispositifs de sécurisation des frontières européennes, par les forces de l'ordre marocaines ou espagnoles, par le personnel de santé et même par leurs propres autorités consulaires – qui, bien souvent, abdiquent de leur mandat de protection pour ceux qu'ils assimilent à des « aventuriers » – cela ne signifie pas qu'ils se perçoivent, eux, de la même manière. Profondément marqué par son expérience au Maroc, et par un décès en particulier auquel il a assisté, Fabien Didier Yene se définissait de son vivant comme un Messenger. Il ne cessait de dénoncer la « chosification » des migrants qu'il considérait comme étant un trait marquant de notre époque<sup>56</sup>, un phénomène qui n'a pas fini d'interpeller et de hanter les consciences de nos contemporains.

55. Abdelmalek Sayad, « État, nation et immigration: l'ordre national à l'épreuve de l'immigration », *Peuples méditerranéens*, n°27-28, 1984, p. 192.

56. Fabien Didier YENE dénonçait la « chosification » des migrants sur le plateau télévisé de *TV5 Monde* le 3 mai 2015. Pour voir la vidéo (en ligne): [https://www.youtube.com/watch?v=\\_q85\\_7i1UUs](https://www.youtube.com/watch?v=_q85_7i1UUs)